



HAL
open science

ENSEIGNEMENT À DISTANCE DE LA MUSIQUE DE NIVEAU UNIVERSITAIRE ET CONSERVATOIRE SUPÉRIEUR.

Sylvaine Martin-Kostajnsek

► **To cite this version:**

Sylvaine Martin-Kostajnsek. ENSEIGNEMENT À DISTANCE DE LA MUSIQUE DE NIVEAU UNIVERSITAIRE ET CONSERVATOIRE SUPÉRIEUR.. FAMEQ, 2008. hal-02977332

HAL Id: hal-02977332

<https://hal.science/hal-02977332>

Submitted on 28 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE DE LA MUSIQUE DE NIVEAU UNIVERSITAIRE ET CONSERVATOIRE SUPÉRIEUR.

PAR SYLVAIN MARTIN-KOSTAJNSEK — étudiante en doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication de l'Université de Paris 8 et en codirection de thèse avec le Conservatoire de musique du Québec à Rimouski.

Résumé

Cet article propose une analyse de la situation actuelle de l'apprentissage à distance de la musique de niveau universitaire ou de niveau de conservatoire supérieur. Y sont décrits : les outils nécessaires et disponibles aujourd'hui pour créer cet enseignement, c'est-à-dire la norme MIDI et le concept des chaînes éditoriales qui, parmi d'autres fonctions, ont celle de permettre la réalisation de cours en ligne; et la principale difficulté rencontrée dans la création de formation à distance de la musique, à savoir la question des droits d'auteurs et des droits d'exécution relatifs aux enregistrements de musique commerciaux qu'on peut souhaiter utiliser pour constituer des exemples musicaux. Enfin, à quels nouveaux groupes d'étudiants s'adresse l'enseignement à distance de la musique, soit les étudiants réguliers mais aussi les amateurs de musique, de tout âge et de diverses formations.

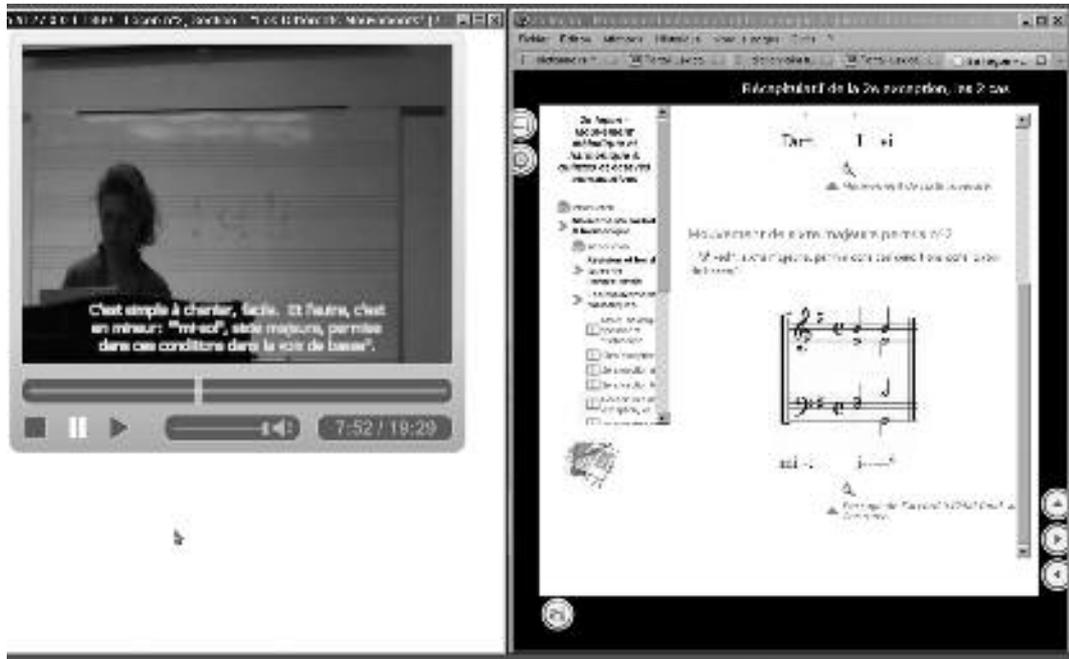
Le monde de l'éducation, l'informatique et la communication ADSL

Depuis l'avènement de l'informatique et le développement des moyens multimédias associés, les domaines de l'éducation sont

régulièrement sollicités pour être révisés en fonction de ces nouveaux vecteurs de l'information. Le monde industriel s'est tout de suite emparé des systèmes d'exploitation originaux que proposaient cet univers informatique doublé de la communication ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line ou « liaison numérique à débit asymétrique sur ligne d'abonné ») qui peut reproduire son espace virtuel où il veut et à volonté.

La norme MIDI en musique

En musique, le dispositif de la norme MIDI a permis la parfaite correspondance entre machine et tout instrument de musique électronique ou acoustique, directement par l'instrument ou indirectement par l'enregistrement de son émission sonore. Par conséquent, la plupart des écoles de musique, universités comme conservatoires, ont employé les derniers moyens de diffusion et d'enregistrement et maintenant la communauté des musiciens, interprètes, compositeurs, enseignants, journalistes, etc. s'est complètement approprié l'ensemble du nouveau système technique de la musique numérique.



Les développements généraux de l'E-learning

De son côté, l'e-learning ou l'enseignement à distance a développé des méthodes qui permettent à l'avenir de penser une formation dans quelque domaine que ce soit qui serait distribuée essentiellement par voie d'ordinateurs : le système des tuteurs pour la correction des devoirs, la diversité de la présentation de l'enseignement et des moyens de communication développés entre le professeur et l'élève, la facilité de la correspondance entre les différents services mis en œuvre pour répondre à la demande de l'étudiant et aux exigences des professeurs, tous ces facteurs sont démonstratifs de la grande capacité de l'enseignement à distance à se diversifier et à atteindre toutes les sphères de l'enseignement.

Les droits d'auteurs et les droits d'exécutions, obstacle à la diffusion de cours de musique

Cependant, dans l'enseignement de la musique, il existe des inconvénients qui font que l'emploi des procédés informatiques s'est rapidement cantonné à un exercice local, sans publicité et qu'on pourrait qualifier à la fin d'« artisanal ».

En effet, le problème de droits d'auteur et d'exécution qui accompagne chaque enregistrement de musique limite leur utilisation dans le domaine de l'éducation et il n'a jamais été aussi constant que depuis qu'il empêche la diffusion (par la télévision ou la radio) des enregistrements des enseignements qui comportent des bandes musicales « illégales » : les enseignements qui utilisent ces enregistrements ne peuvent pas être divulgués sur une grande échelle ou dans un système ouvert comme la radio, la télévision ou l'internet.

Or, tant que cet enseignement s'exerce dans une classe d'individu, l'utilisation des musiques en question (copie des partitions ou utilisation de leurs bandes) est tolérée mais il n'en demeure pas moins que les organisateurs comme les consommateurs se sentent fautifs de l'emploi de ces enregistrements alors qu'ils font partie de la vie de tous les jours, que ce soit des enregistrements qu'on entend à la radio, ou qu'on écoute chez soi.

Il est paradoxal d'interdire de diffuser cet enseignement alors qu'on se le soit procuré légalement en premier, qu'il ne comporte aucun danger pour la population et qu'au contraire il contribue à son bien-être. La large diffusion que permet l'enseignement à distance met en lumière ce contresens et montre la nécessité qu'une solution soit apportée à un malaise aussi superflu que contre productif : en effet, s'il y a des enregistrements, c'est pour qu'ils soient utiles et utilisables, et il faut donc trouver un moyen légal de pouvoir les utiliser en toute circonstance. C'est le système des droits qui est aujourd'hui inadapté et non pas l'utilisateur qu'il stigmatise et il est par conséquent devenu incontournable de résoudre cette difficulté car les procédés qui sont à présent disponibles dans le contexte

technique de l'e-learning forcent les derniers barrages vers un renouvellement des méthodes d'enseignement et leur épanouissement.

Autre objection, un cours de musique peut-il s'enseigner « à distance » ?

On peut maintenant opposer une résistance face aux méthodes de l'e-learning lorsqu'on veut les appliquer à l'enseignement de la musique : plusieurs professeurs, d'aujourd'hui et émérites, doutent justement de l'aspect de « distance » attaché à la formule de l'e-learning et de la pertinence de ce facteur dans l'apprentissage musical.

En réalité, chacun sait qu'on apprend à jouer d'un instrument auprès d'un professeur en le rencontrant régulièrement et par un contact physique avec sa voix, sa présence et l'observation de son jeu à l'instrument de musique. On sait bien que le maître montre et corrige la manière de faire du futur jeune interprète sur son propre instrument. Cette proximité de l'enseignant à l'élève est une dimension primordiale dans l'apprentissage d'un instrument de musique.

Le modèle type du cours de musique traditionnel

Par voie de conséquence, tous les autres cours musicaux sont des prolongements de cette forme d'enseignement : que ce soit les cours d'analyse musicale, d'écritures, de solfège ou de dictées. Tout l'enseignement musical est à l'aune de ce barème.

Pourtant nombre de matières (ou disciplines) peuvent être démontrées par l'enseignement à distance et le sont déjà : depuis quelques années plusieurs écoles réalisent des logiciels de pratique musicale destinés à faire s'exercer l'étudiant en musique par l'écoute de passages musicaux de toutes sortes en vue d'améliorer sa performance et sa compréhension de tous les aspects de la musique.

Ces exercices réalisés et produits maison sont mis à la disposition des étudiants mais, dès qu'ils comportent des enregistrements musicaux commerciaux d'œuvres classiques servant à illustrer leur propos, ils ne peuvent pas sortir d'un encadrement scolaire strict et limité.

Par contre, cette démonstration réussit à prouver l'autonomie de certains cours et éclaire les avantages d'une utilisation plus personnelle des outils multimédias au service de l'apprentissage musical.

Cours sur vidéos et logiciels d'autoformation

De là à pouvoir répandre par l'internet l'accès à ces logiciels d'autoformation il n'y a qu'un pas à faire. Et pourtant, si on continue d'étudier la catégorie de cours de musique qui se prête à l'expérience, on découvre que tous les cours qui font déjà l'objet de livres et de manuels d'emploi sont des candidats à l'expérience de cours sous forme d'e-learning.

Entrent alors dans ce groupe les cours d'harmonie tonale, de contrepoint, d'analyses musicales, d'histoire de la musique, d'instrumentation et d'orchestration musicales, etc.

De ce fait ces cours à distance ne servent plus à « éloigner un élève de son professeur » mais plutôt à l'engager à mieux se préparer à des cours en présence du professeur (« en présentiel » selon le jargon de l'e-learning).

C'est déjà le cas, par exemple, dans les cours d'administration de l'Université Paris-Dauphine : les cours à distance s'adressaient d'abord à des cadres de grandes entreprises et maintenant ils contribuent à apporter un apprentissage bien délimité que doivent connaître les étudiants avant de fréquenter les classes de l'établissement.

Il devient facile désormais de répertorier toute une gamme de cours de musique qui pourraient être enseignés à distance et qui ne souffriraient pas de « l'éloignement » d'un professeur car beaucoup de ces leçons musicales demandent en fait un exercice prolongé et répétitif qui relève des capacités de l'élève à devenir son propre maître dans cette acquisition.

Les chaînes éditoriales numériques à l'aide de la fabrication de cours à distance

On peut se demander quels outils multimédias peuvent rendre l'esprit et la lettre d'un cours vécu en classe et désormais on sait qu'il existe une panoplie de moyens apportés par l'instigation et les recherches dans les champs de l'informatique qui viennent remplir ce rôle de multiples façons. L'évolution de l'hypermédia permet à présent de faire contribuer tous les moyens développés dans ce domaine : divers langages de programmation ou codes de communication (XML, Java, etc.) sont au service de cette évolution et il est possible aujourd'hui à un professeur ou un auteur de cours d'utiliser des chaînes éditoriales numériques qui lui permettent de réaliser en solo chez lui un cours qui peut être directement mis en ligne sur l'Internet et qui comporte une grande variété d'outils pour illustrer son enseignement : des images, des enregistrements sonores et vidéos, des petites animations, etc. Il existe dorénavant des chaînes éditoriales dont le but est de faciliter la création de formation à distance, par exemple, en France, la suite logicielle de Scenari conçue par des chercheurs de l'Université de technologie de Compiègne, mais on peut nommer aussi Jaxe (éditeur XML multiplateforme) et MindOnSite (Plate-forme d'apprentissage en ligne), et tous les logiciels issus de la technologie SCORM (Sharable Content Object Reference Model) ou LOM (Learning Object Data ou « métadonnées des objets d'apprentissage »).

Plateforme expérimentale d'échanges de cours (harmonie et autoformation musicales) entre institutions musicales :

Département de musique de Paris 8 et Conservatoire de musique de Rimouski.

L'auteur de l'article, pour sa part, peut parler d'une expérience de mise en ligne d'un cours d'harmonie tonale réalisé avec le logiciel libre Opale de Scenari : ce cours fait partie de son doctorat et veut démontrer la parfaite adéquation entre l'enseignement de l'harmonie tonale en classe de conservatoire et ce même enseignement lorsqu'il est diffusé sur le Net.

Il a été possible de réaliser ce cours avec l'agrément de Josée April, professeur d'harmonie tonale au Conservatoire de musique du Québec à Rimouski, auteur du cours utilisé, et codirectrice de ma thèse.

Ce cours d'harmonie est le point de départ d'un plus vaste champ d'expérimentation où est démontré qu'il est possible à deux institutions musicales de collaborer à la diffusion de plusieurs cours de musique en ligne. Cette expérience collaborative se fait actuellement entre le Conservatoire de musique du Québec à Rimouski et le Département de musique de l'Université de Paris 8 avec le soutien de la Faculté des Sciences de l'Information et de la Communication de l'Université Paris 8.

Les moyens multimédias qui ont été employés dans le cours d'harmonie sont une caméra vidéo dont s'est servie Josée April pour enregistrer son cours d'harmonie en classe puis ces enregistrements ont ensuite été déployés par l'auteur (de l'article) sous format de cours à distances, comportant les vidéos et le texte du cours explicité et commenté avec divers exemples musicaux sonores et écrits (réalisés avec le logiciel d'écriture Finale).

Ces leçons d'harmonie tonale, une trentaine au total, commencent actuellement à être mises en ligne sur le Site du Centre de Documentation de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris Nord et les cours d'autoformation fabriqués par le département de musique de Paris 8 les avoisineront bientôt. (Voir les références à la fin de cet article)

Solution apportée par Nicolas Desjardins à la problématique des droits d'auteurs et des droits d'exécutions :

Lors d'une réunion où se sont rencontrés Nicolas Desjardins, Directeur général des conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec, Henri Hudrisier, Maître de Conférence à l'Université de Paris 8, Guillaume Loizillon, codirecteur du programme de licence en musique et professeur au Département de musique de l'Université de Paris 8, Gabriel Popovici, Responsable du Centre de Documentation de la MSH, et Priscilla Velut, Représentante de la chaîne éditoriale Scenari, de nombreuses facettes de la question de l'enseignement à distance ont été examinées.

Par exemple, Nicolas Desjardins a évoqué une possibilité de résolution du problème de droits d'exécution des œuvres et du droit des auteurs (professeurs). Il a suggéré l'éventualité de payer un droit forfaitaire dès la première présentation de l'enregistrement par l'interprète-musicien pour ainsi régler à l'origine la problématique des droits puisqu'il devient impossible par la suite d'exercer un contrôle sur toutes les diffusions subséquentes. Il reste à déterminer le montant de ce forfait mais la mesure légale serait parfaitement plausible et réalisable à ce moment-là de la diffusion du matériau sonore.

Ainsi, les droits des professeurs pourraient leur être rémunérés dès l'acquisition de leur cours sous format PDF (Portable Document Format) ou sous formes de vidéos ou toute autre forme d'enregistrement.

Autrement dit l'acquisition des droits de reproduction et de diffusion moyennant un montant forfaitaire est une issue très probable de la question du règlement du droit d'auteur et du droit d'exécution.

Possibilité de distinction du matériel du cours du matériel d'extraits musicaux

Pour ce qui est des cours qui ont déjà fait une utilisation « frauduleuse » d'enregistrements musicaux pour illustrer l'enseignement en question, on pourrait estimer qu'avec les moyens technologiques actuels il est parfaitement faisable de dissocier le contenu des exemples musicaux de la partie « enseignement » qu'ils viennent expliquer : en effet, il est possible d'avoir un logiciel de la matière du cours (sur support édité ou diffusable en réseaux) et un autre logiciel incluant les exemples sonores (lui aussi sur CD ou DVD, ou disponible en musique ou vidéo à la demande) que les étudiants pourraient acheter en début de session d'enseignement comme ils le feraient avec un livre ou des cahiers de classe. Il suffit d'informer la maison de disques de l'utilisation de ces extraits de musiques tirées de son répertoire et de lui demander une édition spéciale en vue d'un enseignement ultérieur.

A qui peuvent s'adresser les cours à distance de musique

Par ailleurs, il a été discuté à « qui pouvait s'adresser ces cours à distance » et naturellement du fait de l'extrême souplesse de diffusion des cours lorsqu'ils se passent sur le Net, l'idée d'élargir la

clientèle des étudiants à un plus large public s'impose : en fait, cet enseignement pourrait s'adresser tout autant à des étudiants conventionnels qui sont éloignés des centres de formation, comme il pourrait s'adresser à une clientèle plus hétéroclite de mélomanes qui souhaitent parfaire leur savoir en musique, mais qui aimeraient aussi avoir un diplôme à la clé faisant état de leurs nouvelles connaissances et de sa légitimité.

Le-learning, un outil de modernisation de l'enseignement musical ?

Pour terminer est apparu qu'il revient aux écoles et aux chefs d'établissements d'autoriser ou non un développement qui permettrait à ce type d'enseignement de prendre son essor et de contribuer à une modernisation de la façon d'enseigner la musique.

Dans ce sens il faut réunir une sorte de conseil pour étudier tous les aspects de la question et se demander à prime abord si l'enseignement à distance peut répondre à un véritable besoin de l'institution dont il dépendrait et, plus important, s'il peut devenir aussi valable que l'enseignement traditionnel dont on bénéficie immédiatement dès qu'on s'inscrit dans une école de musique reconnue.

Enfin il est normal de se demander ce que le-learning peut apporter de neuf à un enseignement traditionnel qui a fait ses preuves et qui correspond à la physionomie sociale actuelle dans les villes comme hors des villes ? Nous pensons que le-learning peut apporter une vision nouvelle de la formation musicale et qu'il peut aider à montrer et à souligner les incohérences qui parsèment et rendent parfois caduque le système d'enseignement actuel.

En conclusion de ce bref aperçu des diverses possibilités que propose l'enseignement à distance de la musique de niveau universitaire ou de conservatoire supérieur, nous invitons les lecteurs à consulter l'adresse du Centre de documentation de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord où seront mis, au fur et à mesure de leur parution durant cette année 2007-2008, à disposition des internautes, les cours d'harmonie de Josée April, professeur au Conservatoire de musique du Québec à Rimouski, et les cours d'auto-formation musicale du département de musique de l'Université de Paris 8. Ces cours seront disponibles sur le site le temps de l'exercice de la thèse de l'auteur en prévision d'une diffusion ultérieure dans un autre cadre. 

Référence :

1. Maison des Sciences de l'Homme – Paris Nord <http://www.mshparisnord.org/>
2. Centre de documentation de la MSH Paris Nord <http://documentation.mshparisnord.org/>

- Rubriques :
- Ressource documentaire
 - Documents MSH Paris Nord (Site de publication)
 - Divers
 - Voir le fichier